



**Délibération de l'assemblée des directeurs de collégium et de pôle scientifique appelée à désigner 7 personnalités extérieures au conseil d'administration de l'université**  
**Séance du 16 mars 2017 –tour 1**

**Doyen d'âge de l'assemblée, président de séance :** Etienne CRIQUI

- VU le code de l'éducation, notamment l'article D719-47-3 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'Université de Lorraine, notamment l'article 7 ;
- VU le règlement intérieur de l'université de Lorraine en date du 28 février 2017, notamment l'article 4.1 du titre I ;
- VU les propositions présentées dont l'éligibilité est vérifiée ;

Composition du bureau de vote :

Président : **Etienne CRIQUI**

Assesseurs : Julien BARTHE

: Frédérique HINSBERGER

Les 7 désignations opérées par l'assemblée des directeurs doivent permettre d'assurer que l'ensemble des 10 personnalités extérieures du CA comporte autant de femmes que d'hommes, et tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par le conseil régional de la région Grand Est, par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et par la Métropole du Grand Nancy dans le cadre du renouvellement des membres du conseil d'administration de l'université de Lorraine.

La région Grand Est a désigné le 24 février 2017 une représentante (et une suppléante) ;

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a désigné le 13 janvier 2017 un représentant (et un suppléant) ;

La Métropole du Grand Nancy a désigné le 9 février 2017 un représentant (et un suppléant).

Par conséquent, l'assemblée des directeurs doit désigner quatre (4) femmes et trois (3) hommes parmi lesquels au moins :

- a) Un chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'entreprise ;
- b) Un autre acteur du monde économique et social.

Préalablement à la réunion et en séance, les directeurs sont invités à présenter les noms (un homme, une femme) des personnes qu'ils souhaitent proposer au choix de l'assemblée.

Il est débattu de l'ensemble des propositions jusqu'à parvenir à une liste de 7 noms (4 femmes, 3 hommes) en état d'être mise aux voix.

**Après en avoir débattu ;**

**Assemblée des directeurs de collégium et de pôle scientifique**

Nombre de membres en exercice	<b>19</b>
Nombre de présents (1 directeur est représenté par son adjointe qui ne prend part au vote)	<b>19</b>
Majorité absolue des membres en exercice	<b>10</b>

Nombre de votants (d'après liste d'émargement)	18
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	18
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	2
Total des bulletins annulés	2 <u>(à annexer au procès-verbal<sup>1</sup>)</u>
Reste pour les suffrages exprimés	16

Les Directeurs de collegium et de pôle scientifique réunis en assemblée désignent à la majorité absolue des membres en exercice les personnes dont les noms et la qualité suivent, en tant que personnalités extérieures membres du conseil d'administration de l'université\* :

DUPONT Bernard  
MARTIN Bruno  
REBOURGEARD Philippe  
CALBA Sabine  
LAGNEAU Catherine  
DE MARGERIE Victoire  
RIBAYROL-FLESCH Anne

(cf. annexe)

Observations (le cas échéant) :

Le mandat des personnalités extérieures ainsi désignées prend effet à la date de la première réunion du conseil d'administration.

Fait à Nancy, le 16 mars 2017

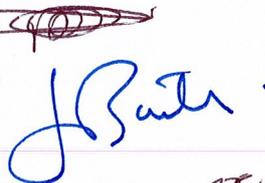
Les assesseurs (prénoms, noms, signature),

Le Président (prénom, nom, signature),

Frédérique HINSBERGER

Étienne CRIQUI

Julien BARTHE




Affichée le ....16/03/17

Transmise au Recteur chancelier des universités le ....16/03/17

Recours contre la délibération : recours administratif peut être formé dans les 2 mois suivant l'affichage, auprès du Président de l'Université. Recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans le même délai (l'exercice d'un recours administratif interrompt et conserve ce délai)

<sup>1</sup> Les bulletins annulés doivent être contresignés par le Président du bureau de vote, sur chaque bulletin annexé doit être mentionnée la cause exacte de l'annulation.

## Désignation des 7 personnalités extérieures du conseil d'administration

### Liste des candidatures éligibles soumise au vote

document annexé à la délibération de l'assemblée des directeurs de collégium et de pôle scientifique du 16 mars 2017

DUPONT	Bernard	Directeur Général (DG) du CHRU de Nancy
CHAPUSOT	Thierry	Psdt du directoire de WelCoop
DEL SORDO	Emmanuel	Dir territorial ERDF M&Moselle / anc. Psdt Artem Entreprises
MARTIN	Bruno	DG start-ups (entrepreneur) / nouvelle économie
MERCIER	Jean-Charles	Cadre dirigeant General Electric
REBOURGEARD	Philippe	Dir adjoint de l'Institut de recherche sur les lois fondamentales de l'univers
SCHLENKER	Jean-Marc	Professeur maths. à l'Université du Luxembourg
BASSINO	Frédérique	anc. Présidente de la section 06 du comité national du CNRS
CALBA	Sabine	Cadre dirigeant BPL
LAGNEAU	Catherine	Directeur adjointe de l'école des Mines d'Alès
DE MARGERIE	Victoire	Psdte de RONDOL Industrie
RIBAYROL-FLESCHE	Anne	Psdte pôle de compétitivité Hydreos
SAILLARD	Marie-Odile	DG CHR Metz-Thionville
SCHRUB	Hélène	DG du FC Metz

Ces candidatures ne sont pas mises aux voix d'un commun accord entre les électeurs.

Les 7 candidatures restantes sont mises en vote ensemble ; la liste ainsi constituée obtient 16 voix.